

ACTION SOCIALE

La Msa soutient le remplacement

Dans le cadre de sa politique d'action sociale, la Msa peut, sous certaines conditions, aider financièrement les exploitants en vue de leur remplacement.

Deux types d'aide existent, financés par le FAMEXA (Fonds Social d'Assurance Maladie des Exploitants Agricoles) :

Aide à la souscription d'un contrat d'assurance permettant la prise en charge d'un service de remplacement : le comité FAMEXA, conscient que l'incapacité de travail d'un exploitant peut générer de graves difficultés financières, favorise la souscription de contrats d'assurance incitant ainsi les exploitants à avoir une démarche préventive.

Aussi, les exploitants individuels non employeurs de main d'œuvre exerçant dans des secteurs d'activité où la présence quotidienne est indispensable (élevage, polyculture...) peuvent, sous certaines conditions, notamment de ressources, bénéficier d'une aide financière. Destinée aux exploitants dont la situation économique est fragile, cette aide dégressive sur 3 ans

finance de 30 à 75 % du coût de souscription.

Aide pour le financement du service de remplacement : dans l'hypothèse où l'exploitant n'a pas souscrit de garantie, le FAMEXA a toutefois prévu un accompagnement financier des exploitants, dont les revenus le justifient, devant recourir à un service de remplacement en raison d'un arrêt de travail maladie.

Dans ce cas, une prise en charge administrative de 80 € par jour peut être versée à partir du 9^e jour d'arrêt, et ce pendant 15 jours. Au-delà, un passage en commission peut être envisagé pour compléter le financement, si la situation sociale le justifie. Les demandes sont étudiées par le comité FAMEXA, sur proposition du travailleur social de la Msa.

Pour tout complément d'information, contacter le service social de la Msa Marne Ardennes Meuse, tél. 03 26 40 80 17.

SEMINAIRE DES AGRICULTEURS COMPOSTEURS DE FRANCE

Cogitations autour du compostage

La valorisation de la biomasse est un domaine en pleine effervescence. Une trentaine d'agriculteurs spécialisés dans le compostage se sont réunis en Meuse pour réfléchir à l'évolution de leurs activités, avec un exemple concret à l'appui.

Les agriculteurs composteurs de France étaient réunis en séminaire les 24 et 25 mars à Commercy, pour deux jours de réflexion et de visites. Ils ont été accueillis par Fabrice Noël, agriculteur et dirigeant de la société Meuse Compost, et parmi les fondateurs de l'association «Agriculteurs composteurs de France» créée en 2004 à l'initiative de quelques agriculteurs.

«L'association regroupe une trentaine d'adhérents d'un peu partout en France, représentant une soixantaine d'agriculteurs et deux cents salariés», explique son président François Dusannier, installé dans le Nord Pas de Calais. La condition pour adhérer est «d'être indépendant», c'est-à-dire «qu'il n'y ait pas de capitaux extérieurs, par exemple d'une entreprise de l'énergie».

Bientôt les bio-déchets

Le but de l'association «est de montrer que l'on existe et d'échanger nos idées pour progresser dans nos activités» poursuit le président. Une sorte de cellule de recherche et de développement. L'association a aussi créé en 2009 une marque collective, «Flanbe terre» ainsi qu'une charte de qualité.

Au fil du temps, les centres d'intérêts de l'association se sont élargis à d'autres activités liées à la biomasse : «les adhérents évoluent vers le bois énergie, sous forme de bûches, bûchettes, plaquettes de bois, granulés ; on s'intéresse aussi à la méthanisation» explique François Dusannier, qui souligne le caractère local et durable de ces activités.

Ainsi, durant ce séminaire, ces professionnels de la valorisation des déchets organiques ont plaidé avec divers intervenants extérieurs, sur des sujets tels que le bois énergie, les différentes techniques de séchage de la biomasse, ou encore la valorisation des «bio déchets», «c'est-à-dire des déchets de cantines ou de



Les agriculteurs composteurs se sont réunis pendant deux jours à Commercy, en présence de leur président François Dusannier et de Fabrice Noël, créateur de l'entreprise Meuse Compost.

supermarchés, dont la collecte va devenir obligatoire en 2012», explique François Dusannier.

L'exemple de Meuse Compost

Chaque séminaire s'accompagne de visites d'installations existantes, qui viennent enrichir la réflexion. En Meuse, le groupe a découvert Meuse Compost, entreprise créée en 2004 à côté d'une exploitation de polyculture élevage lait et viande, qui réunit trois associés (Fabrice Noël, son frère Dominique et Gilles Maire), et exploite 1.100 ha. L'ensemble des structures, qui comprend également une entreprise de travaux agricoles, emploie 28 salariés au total.

L'entreprise de compostage traite annuellement 10.000 t de déchets verts collectés auprès des collectivités et des particuliers, et aussi de boves urbaines et issues des industries agroalimentaires. Elle dispose de 4 ha de plates formes de compostage, situées à Void et à Gléville, où se trouve le siège de l'exploitation, et de 7.000 m² de bâtiments de stockage. «On gère la collecte des déchets, leur traitement et l'épandage», explique Fabrice Noël. Le compost normalisé est revendu «pour 90 % à des agriculteurs, ainsi qu'à des particuliers et des collectivités ; il est utilisable en agriculture bio-



L'entreprise utilise un matériel spécifique tel que ce retourneur d'andains automatisé.

logiques» précise-t-il. Une partie est valorisée également sur l'exploitation, ce qui permet de réduire les achats d'engrais «on n'apporte plus de phosphore ni de potasse, et on a réduit de 10 à 20 % les apports d'azote», explique Fabrice Noël.

L'entreprise travaille dans un rayon de 150 km ; elle emploie une dizaine de salariés (y compris pour le transport) et dispose d'un matériel conséquent, dont plusieurs camions semi-remorques, des benne déposées dans les déchetteries, un broyeur de 500 cv capable de traiter 70 t de déchets à l'heure, un retourneur d'andains automatisé... L'entreprise adhère à la charte des Agriculteurs composteurs de France. Elle a par ailleurs développé une activité de broyage de déchets de bois (bois de démolition, palettes...) pour les chaudières industrielles.

Et Fabrice Noël a encore d'autres projets en tête : «on réfléchit actuellement à un projet de méthanisation à partir des effluents d'élevages et de déchets agroalimentaires, et qui permettrait d'alimenter un séchoir pour les céréales et les fourrages, et éventuellement aussi des plaquettes de bois», explique-t-il.

Alain HUMBERT-CLAUDE

Pour en savoir plus :
www.meusecompostdelafmeuse.com

VITE LU

SANTÉ SECURITE

Les axes de travail de la Msa

La Mutualité sociale agricole devait présenter le 1^{er} avril son plan de développement pour les années 2011-2015, en six axes de travail «issus d'une concertation nationale». Les six axes de ce plan «santé-sécurité au travail» sont les suivants : risque chimique phytosanitaire, troubles musculo-squelettiques, risques psychosociaux, risques liés aux animaux et aux zoonoses, risques liés aux équipements de travail agricoles, et enfin risques sur les très petites entreprises agricoles. Ces axes sont ceux pour lesquels la Msa «veut obtenir des résultats substantiels à l'horizon 2015». Afin de contribuer au progrès des méthodes d'intervention, les trente-cinq caisses de Msa «mettront en commun toutes les actions développées, avec un éclairage sur le suivi des moyens affectés (rapports d'activité) et les évaluations de résultats».

EN ROUMANIE

Production de blé en hausse, rendements à la traîne

«La Roumanie a enregistré en 2010 une hausse de 7,7 % de sa production de blé, mais le rendement à l'hectare a été le plus bas parmi les 27 pays de l'Union européenne», a annoncé le 31 mars l'Institut national de statistiques (Inss) roumain. Au total, la Roumanie a récolté 16,5 Mt de céréales en 2010, contre 14,8 Mt en 2009, dont 5,5 Mt de blé. Cependant, le rendement moyen de 2,8 t/ha de blé a représenté à peine 51 % de la moyenne européenne et classe la Roumanie dernière dans l'UE. L'Espagne, qui est avant-dernière dans le classement, a enregistré des rendements de 2,9 t/ha en blé en 2010. L'Inss a d'ailleurs souligné que «si la Roumanie a figuré en quatrième position dans l'UE en termes de surfaces cultivées en blé, elle n'a occupé que la septième position en ce qui concerne la production». Il en va de même pour le maïs, avec une hausse de 14 % de la production roumaine, mais sur des rendements d'à peine 4 t/ha. Seule la Bulgarie voisine a enregistré une productivité inférieure à 3,9 t/ha.



Une partie de la plate-forme de compostage de Meuse Compost à Gléville sous les Côtes.